



Harcelement téléphonique par un huissier recouvrement amiable

Par **corinne73**, le **21/07/2008** à **11:37**

Bonjour,

Depuis deux semaines un huissier chargé d'un recouvrement amiable me harcèle par téléphone sur mon lieu de travail. Il est mandaté par une société de crédit pour recouvrer à l'amiable mon crédit seulement il ne veut pas échelonner ma dette... Il veut saisir ma voiture... Il demande à mes collègues mes coordonnées alors qu'il les connaît (il a même le numéro de téléphone de mon ami qui est sur liste rouge depuis chez lequel j'ai appelé une fois le service recouvrement de l'organisme de crédit et à qui je n'ai pas donné ce numéro de téléphone...), il dit à mes collègues qu'il va envoyer une dépanneuse pour venir chercher ma voiture... Il n'y a aucune discussion possible, je tiens à préciser qu'il n'a pas de titre exécutoire... Etant donné que j'ai essayé de discuter avec lui mais qu'il ne veut rien savoir, mes collègues ne me le passent plus... aujourd'hui il a dit à ma collègue que si il n'arrivait pas à me joindre aujourd'hui il enverrait le dossier à un huissier... dois-je en déduire que ce n'était pas un "vrai" huissier ? Est-ce que je peux porter plainte contre cette personne pour harcèlement ?

Merci pour vos réponses

Par **superve**, le **25/07/2008** à **13:05**

Bonjour,

Si vous avez son identité et son adresse je vous invite à lui faire un courrier bien senti en

LRAR, avec récapitulatif des faits et des appels, avec copie conforme au procureur de la République (très familier avec ce genre de pratiques). Cela le fera taire.

Si vous n'avez pas ses coordonnées, demandez les lui au prochain appel (sous prétexte de lui envoyer un chèque par exemple).

Concernant l'absence de titre exécutoire... De quand date la première échéance impayée de votre crédit ???

dans l'attente.

Par **corinne73**, le **25/07/2008 à 14:02**

Bonjour,

La dernière fois que je l'ai eu au téléphone je lui ai dit qu'il n'avait pas le droit de me harceler comme ça sur mon lieu de travail et depuis il ne m'appelle plus.

La première échéance impayée date du mois de mai 2008.

Merci

Par **superve**, le **25/07/2008 à 14:47**

Re

Ce dossier est tout "frais", la personne que vous avez eu était chargé de faire de recouvrement agressif, pour tenter de récupérer l'argent sans frais et sans délais.

Je vous invite à prendre immédiatement contact avec l'organisme prêteur afin de négocier la suite avec eux car, même si votre interlocuteur a "usurpé" le titre d'huissier, il va confier ce dossier à un vrai huissier qui va agir contre vous.

Si vous avez pris les devants, et négocié un plan d'apurement avec la boîte de crédit, vous paierez moins de frais et aurez beaucoup moins de désagréments.

Sachez que lorsqu'un organisme de crédit confie le dossier (à un huissier ou un cabinet de recouvrement) il conserve tous ses pouvoirs sur la gestion de ce dossier et c'est lui qui prend les décisions...

Restant à votre disposition.